

TROPHEE COMPAK SPORTING / PARCOURS 2018

Club	Discipl.	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.
CBT AMBESIEEN	CS	21				21				
CBT AMBESIEEN	PC		11				10	30/06 et 01/07 Ligue		
BASTENNES	CS		18							
BTC BISCARROSSAIS	CS		25							8
BTC BISCARROSSAIS	PC						24			Finale
BTC DU TEMPLE	CS					21				
BTC LIBOURNAIS (LUSSAC)	CS							22		
BTC LIBOURNAIS (LUSSAC)	PC					6			5	
BTC DU MARSAN	CS	28								
MAULEON	CS				15					
PIGEON D'ARGILE (ISSOR)	CS			11						
PIGEON D'ARGILE (ISSOR)	PC							8		
TIREURS POMPIEY	CS					1				
ST MEDARD / ST PIERRE	CS		4							
ST MEDARD / ST PIERRE	PC					13				
BTC SORE	CS	7					3, 16 et 17 Ligue			
BTC SORE	PC					27				
TARNOS	CS				22					

EXTRAITS DU REGLEMENT

ARTICLE 4 :

Pour être classés, les tireurs doivent participer au minimum à **5 concours de Compak Sporting** dans 5 clubs différents sur les 12 clubs proposés et à **2 concours de Parcours** dans 2 clubs différents sur les 6 clubs proposés (libre choix).

ARTICLE 5 :

Chaque tireur peut participer à tous les concours qu'il souhaite dans chaque club organisateur, seul son meilleur résultat dans chaque club sera retenu pour le classement du Trophée. Les championnats de Ligue de Compak Sporting et de Parcours compteront comme un concours du Trophée mais ne seront pas obligatoires.

ARTICLE 6 :

Le classement du Trophée, par séries et catégories, sera établi sur un total de **700 plateaux** (500 Compak et 200 Parcours).

ARTICLE 7 (COMPAK SPORTING) :

A la fin de leur tir, les tireurs 1, 3 et 5 devront rester sur le pas de tir afin d'arbitrer la planche suivante. En cas de refus, une pénalité de 3 zéros sera appliquée.

ARTICLE 9 :

La remise des prix devra être effectuée dans un délai raisonnable après la fin du tir (30 minutes maximum). Lors de la remise des prix, le club décidera de ne remettre les enveloppes qu'aux tireurs présents ou de les remettre à une autre personne. Les enveloppes non retirées resteront au club jusqu'à la fin de la saison, date à laquelle elles deviendront la propriété du club.

ARTICLE 10 :

La remise des prix du Trophée aura lieu lors d'une **finale** indépendante du résultat du Trophée et organisée le **samedi 8 Septembre 2018 au BTC BISCARROSSAIS**. Tous les tireurs classés dans le Trophée tireront 75 ou 100 plateaux (25 PC + 50 ou 75 CS). **Un tirage au sort sera effectué 3 jours avant la finale**. Pour les horaires de tir, s'adresser au club organisateur. **Les prix (bons d'achats) seront remis uniquement aux tireurs présents et ayant participé à la finale. Les tireurs absents à la finale mais pouvant justifier d'un certificat d'hospitalisation ou de leur participation à une autre compétition pourront prétendre aux bons d'achat, à condition d'en avoir prévenu Mme SARTOR minimum une semaine à l'avance.**

Un trophée viendra récompenser les 3 premiers tireurs du scratch. Le premier du scratch se verra remettre un Super Trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Il sera également invité à la finale de l'année suivante et se verra l'honneur de remettre le Trophée au nouveau vainqueur. Ce Trophée, s'il est gagné 3 années consécutives par le même tireur, lui sera acquis définitivement.

Les lauréats du Trophée devant participer à la finale seront prévenus individuellement en temps utile. Les tireurs auxquels il manquera un concours seront invités à participer à la finale, mais ne pourront pas prétendre à la remise des prix du Trophée. La limite des tireurs participant à la finale est fixée à 60 tireurs, avec priorité pour les finalistes du trophée.